

**Nouvelle structure de la formation à l'exercice de la
profession de psychologue et rémunération des
internes en formation doctorale**

**préparé par François Y. Doré
Directeur de l'École de psychologie
Université Laval
Octobre 2003**

Contexte

Reconnaissant la complexité croissante des champs d'application de la psychologie et la nécessité de donner une meilleure formation à la pratique professionnelle pour assurer la protection du public, le Comité de formation de l'*Ordre des psychologues du Québec* (un comité statutaire créé en vertu d'un règlement de l'*Office des professions* et formé de deux représentants de l'OPQ, de deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), d'un représentant du Ministère de l'Éducation) a déposé, en novembre 1999, un rapport dans lequel il recommandait au Bureau de l'OPQ que le doctorat de 3^e cycle en psychologie axé sur les compétences professionnelles remplace la maîtrise comme diplôme de base pour l'exercice de la profession de psychologue au Québec. La recommandation a été approuvée à l'unanimité par le Bureau de l'OPQ. À la fin de l'année 2000, l'OPQ a soumis pour approbation à l'*Office des professions* un nouveau règlement exigeant le doctorat de 3^e cycle comme diplôme de base pour l'exercice de la profession. La réponse officielle de l'*Office des professions* est attendue au cours de l'automne 2003, mais les discussions entre l'OPQ et l'*Office des professions* qui ont eu lieu au cours de l'hiver et du printemps derniers permettent de croire qu'elle sera positive.

Ce changement dans les critères d'admission à l'exercice de la profession de psychologue vise à tenir compte de l'évolution rapide des besoins au cours de 10 ou 20 dernières années, ainsi que du raffinement des pratiques professionnelles dans ce domaine. L'intégration des 2^e et 3^e cycle en psychologie en un seul 3^e cycle permet d'offrir une formation à la recherche et à la pratique professionnelle plus cohérente et par conséquent de meilleure qualité, tout en réduisant la durée moyenne des études supérieures.

Présentement, il n'y a pas, au Québec, de pénurie de psychologues détenant une maîtrise, mais il y a une pénurie de psychologues détenant un doctorat de 3^e cycle, i.e. ayant une formation spécialisée les rendant aptes à évaluer les psychopathologies et les neuropsychopathologies sévères et à intervenir adéquatement dans le traitement de ces problématiques. Cette pénurie se manifeste par les nombreuses offres d'emploi ciblant les diplômés du 3^e cycle en psychologie et en neuropsychologie partout au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ces offres proviennent non seulement du milieu universitaire, mais aussi des milieux de la santé, des affaires sociales, scolaires et industriels. En effet, les futures normes de l'OPQ étant connues depuis près de trois ans, les établissements de santé du Québec ont déjà prévu, dans leur plan de recrutement, l'embauche de psychologues avec une formation de 3^e cycle.

Le changement dans les critères d'admission à l'exercice de la profession de psychologue vise aussi à harmoniser les exigences de formation au Québec avec celles des autres provinces du Canada et celles des États-Unis, facilitant ainsi la mobilité en emploi au Canada conformément à l'Accord sur le commerce interne (ACI), et la mobilité en emploi dans toute l'Amérique du Nord conformément à l'Accord sur le libre échange (ALÉNA). À l'exception de quelques états des États-Unis et de deux provinces

canadiennes, dont le Québec, le doctorat de 3^e cycle est depuis longtemps le diplôme d'admission à l'ordre professionnel en Amérique du Nord.

Ce contexte nord-américain et les nouvelles exigences d'exercice de la profession ont amené les universités québécoises francophones à adopter le modèle des universités anglophones où l'admission au doctorat se fait immédiatement après un baccalauréat spécialisé ou un baccalauréat avec *honours*, plutôt qu'après une maîtrise. Certaines universités (Université de Montréal et UQAM) ont adopté ce modèle depuis une dizaine d'années, alors que d'autres universités l'ont mis en place récemment (Université de Sherbrooke et UQTR en 2002-2003, Université Laval en 2003-2004).

Les programmes nord-américains de doctorat en psychologie sont de trois types: le Ph.D. Recherche; le Ph.D. Recherche et intervention ; et le D.Psy. Le Ph.D Recherche s'adresse aux étudiants qui désirent devenir chercheurs autonomes et contribuer à l'avancement des connaissances en psychologie fondamentale ou appliquée, sans exercer la profession de psychologue. Le D.Psy. vise à former des praticiens de haut niveau qui seront en mesure de résoudre les problèmes de leur pratique professionnelle à la lumière des développements les plus récents de la psychologie scientifique. Le Ph.D. Recherche et intervention combine les objectifs de formation du Ph.D. Recherche et ceux du D.Psy.: il vise à former à la fois des chercheurs autonomes et des praticiens de haut niveau. Les deux types de Ph.D. sont offerts dans la plupart des universités du Canada et des Etats-Unis. Le D.Psy. est offert dans un nombre plus limité d'universités, mais il y a une tendance croissante à offrir ce programme, soit seul, soit conjointement avec un seul ou les deux types de Ph.D. Au Québec, la situation est la suivante: une université offre uniquement le D.Psy. (Université de Sherbrooke), trois universités n'offrent que des programmes de Ph.D. (Université McGill, Université Concordia, Université de Montréal) et quatre universités offrent des programmes de Ph.D. et de D.Psy. (UQAM, Université Laval et UQTR avec extension à UQAC).

En plus de recommander que le doctorat de 3^e cycle en psychologie remplace la maîtrise comme diplôme de base pour l'exercice de la profession de psychologue au Québec, l'OPQ a également reformulé ses exigences de formation pour qu'elles correspondent davantage à celles qui sont proposées par la Société canadienne de psychologie et par l'American Psychological Association (APA). Désormais un doctorat en psychologie, précédé d'un baccalauréat incluant un minimum de 42 crédits en psychologie, donnera accès à la profession de psychologue. Par ailleurs, pour donner accès au droit d'exercice de la profession, les activités académiques d'un programme de doctorat doivent inclure au moins 36 crédits de cours favorisant l'acquisition de compétences dans huit domaines distincts (relations interpersonnelles; évaluation et diagnostic; intervention; recherche; éthique et déontologie professionnelles; consultation, supervision et gestion). Le programme doit également inclure au moins 12 crédits consacrés à des activités pratiques de recherche¹ et au moins 2300 heures de formation à la pratique professionnelle (700 heures de practicum ou stage et **1600**

¹ À l'Université Laval, le Ph.D. Recherche et intervention comprend une thèse de 54 crédits et le D.Psy. comprend un rapport de recherche de 24 crédits.

heures d'internat) au cours desquelles les mêmes huit domaines de compétence sont développés.

L'internat dans les programmes de Ph.D. Recherche et intervention et D.Psy.

Pour satisfaire aux exigences des programmes de Ph.D. Recherche et intervention en psychologie et de D.Psy, l'étudiant doit compléter avec succès des practica ou stages et un internat.

Les practica représentent 700 heures de formation professionnelle (équivalent à 18 crédits à l'Université Laval) qui sont effectuées, sur le campus universitaire ou à l'extérieur, sous la direction d'un psychologue membre de l'OPQ et praticien actif. Cette formation initiale à la pratique professionnelle est donnée concurremment aux cours, durant les trois premières années de scolarité.

L'internat représente 1600 heures (36 crédits), dont au moins 200 heures sont consacrées à la supervision de l'interne par une équipe composée majoritairement de psychologues mais incluant d'autres professionnels de la santé. **Il est fait à temps plein sur une année** (ou, plus rarement, à mi-temps sur deux ans). L'internat a lieu à la fin du cheminement doctoral, une fois les cours, les practica (ou stages) et les activités de recherche terminés. Rendu à cette étape de sa formation, l'étudiant est un professionnel en fin de formation et, contrairement aux practica (stages), la supervision qu'il doit recevoir est relativement limitée (200 heures sur 1600). Il peut donc exercer la profession de psychologue de façon quasi-autonome et il fournit davantage de services au milieu d'accueil qu'il n'en reçoit.

Contrairement à d'autres professions, le diplôme universitaire est décerné **après**, et non avant, l'internat. Ce choix a été fait il y a plusieurs années par les organismes nord-américains d'agrément des programmes de doctorat en psychologie (Société canadienne de psychologie, American Psychological Association) et a toujours été maintenu par ces organismes.

L'Université McGill et l'Université Concordia ont toujours offert des internats dans leur programme de Ph.D. de type Recherche et intervention; l'Université Laval a rendu cette activité obligatoire en 1995 lorsque son programme de Ph.D. Recherche et intervention (nommé alors Ph.D. avec orientation clinique) a été agréé par la Société canadienne de psychologie; l'Université de Montréal et l'UQAM exigent un internat au niveau doctoral depuis quelques années; l'Université de Sherbrooke et l'UQTR (et donc, l'UQAC) ont dû inclure une activité d'internat dans leur programme de doctorat compte tenu des futures exigences de l'OPQ. Le problème que vivent certaines universités depuis plusieurs années et auquel les autres universités seront bientôt confrontées est celui de la rémunération des internes.

Rémunération des internes au doctorat en psychologie

Dans toutes les autres provinces canadiennes, les internes des programmes de doctorat en psychologie sont rémunérés par les milieux d'accueil. Au Québec, la très vaste majorité des milieux ne donnent aucune rémunération aux internes qu'ils accueillent. Par exemple, en 2000-2001, seulement deux milieux d'accueil rémunéraient les internes: le Royal Victoria Hospital (6 postes d'interne à 6,500\$ chacun) et le Jewish General Hospital (2 postes d'interne à 1000\$ chacun). Le tableau ci-dessous fournit la rémunération moyenne des internes en psychologie par province: dans les autres provinces, cette rémunération variait de 20,000\$ à 37,250\$ alors qu'au Québec, elle était généralement de 0\$ et ne dépassait jamais 6,500\$. Ces données montrent très clairement que le Québec est la seule province à traiter de cette façon ses internes en psychologie. Même des provinces beaucoup moins riches, comme Terre Neuve, offrent un traitement beaucoup plus décent.

Rémunération des internes au Canada (2000-2001)

Alberta:	25,250\$	Québec:	2,600\$
Colombie Britannique:	25,550\$	Saskatchewan:	25,000\$
Manitoba:	32,100\$	Terre Neuve:	25,000\$
Nouvelle-Écosse:	22,100\$		
Ontario:	23,750\$	Moyenne sans Québec:	25,535\$

Un relevé fait en 2002-2003 montre que la situation au Québec n'a pas changé: la rémunération des internes était encore nulle dans la plupart des milieux d'accueil et lorsqu'il y en avait une, elle variait de 1,000\$ à 3,000\$. Loin de s'améliorer, la situation s'est détériorée.

En somme, on demande à des étudiants en fin de parcours (4^e ou 5^e année de doctorat), et qui ne sont donc plus éligibles aux bourses des organismes subventionnaires, de travailler gratuitement pendant une année complète alors qu'ils ont déjà acquis une formation professionnelle initiale et qu'ils peuvent fournir de façon quasi-autonome des services psychologiques de qualité. Une estimation fondée sur le nombre probable d'internes par année dans toutes les universités du Québec indique que le coût total pour l'état québécois serait de 3 à 4 millions de dollars si les internes recevaient le salaire moyen accordé dans les autres provinces canadiennes et si tous les internes restaient au Québec². Il s'agit là d'un montant très modeste compte tenu des services professionnels offerts et des économies faites pour la livraison des services relativement aux coûts d'un psychologue déjà en poste.

² Dans les faits, plusieurs étudiants font un internat ailleurs au Canada ou aux États-Unis, en particulier les étudiants des universités anglophones.